



Commissione per le petizioni  
La Presidente

Bruxelles,  
GM/mjd/IPOL-COM-PETI D(2011)47969

317012 13.10.2011

Madame Nathalie Kosciusko-Morizet  
Ministre  
Ministère de l'Ecologie, du Développement  
Durable, des Transports et du Logement  
MEDDTL  
92055 Paris-La Défense  
FRANCE

Madame la Ministre,

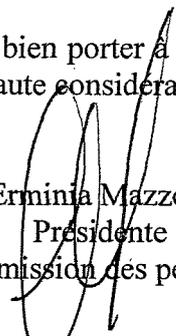
J'ai l'honneur de vous informer que la Commission des Pétitions, lors de sa réunion du 8 septembre 2011, a poursuivi l'examen de la pétition 1542/2010 déposée au nom de l'Association "Pays de l'Ours-Adet" sur la protection de l'ours brun en France.

Suite au débat général et aux informations complémentaires reçues par les pétitionnaires et la Commission Européenne durant les interventions orales, la Commission des Pétitions demande aux autorités françaises de bien vouloir intervenir dans les meilleurs délais afin de garantir la protection de l'ours brun, espèce protégée par la directive "Habitats" n° 92/43, bénéficiant d'un statut de protection stricte.

A cet égard, je me permets de vous rappeler que l'Art. 12 de la directive stipule que "*Les États membres prennent les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte des espèces animales figurant à l'annexe IV*"; et l'Art. 22 stipule que "*les États membres étudient l'opportunité de réintroduire des espèces de l'annexe IV, indigènes à leur territoire, lorsque cette mesure est susceptible de contribuer à leur conservation*".

J'attire donc votre attention sur la situation critique de l'ours brun dans les Pyrénées françaises, en souhaitant la mise en œuvre des mesures nécessaires afin d'éviter la disparition de cette espèce protégée.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier et vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

  
Erminia Mazzoni  
Présidente  
Commission des pétitions

Annexe : Pétition 1542/2010 et réponse de la Commission (PE 469.912)